

RESPONSABILITÉ CIVILE (DÉTAILLANT)

Le fabricant, le distributeur, l'entreprise de service ainsi que le commerçant de vente au détail, font tous face à des **défis** particuliers en matière de responsabilité civile.

Nul n'est à l'abri d'un rappel de produit ou d'une blessure corporelle suite à son utilisation. De plus, un tel événement pourrait être dommageable pour la marque de commerce et la **rentabilité** de l'entreprise. Peu importe sa taille, son secteur d'activité, son emplacement ou sa réputation, celle-ci peut être grandement affectée, n'ayant pas prévu adéquatement ce genre de situation. Pour limiter les coûts et atténuer les risques de sinistre, elle doit évaluer, gérer et anticiper la survenance avant que celle-ci ne se concrétise.

Sur cet aspect, nous avons un rôle de **support**, d'information, d'objectivité et de conseil.

